

par lesquelles on croit se mettre de niveau avec les personnes dont l'âge et les lumières commandent le respect, et que reprouve la modeste simplicité ainsi que le sentiment de votre inexpérience."

Etienne. — Un ouvrage où se trouve de tels conseils, devrait être connu de tous les jeunes gens. Ainsi, mon cher Eusèbe, veuillez donc me l'indiquer.

Eusèbe. — C'est le "Traité des Etudes" de l'immortel Rollin. Mon professeur m'avait engagé à le lire, de préférence à ces livres frivoles et de pur agrément d'où l'on ne saurait retirer aucun fruit sérieux; à mon tour, Etienne, je te conseillerais d'en prendre connaissance avec notre ami Eugène. Il pourra, je l'espère, redresser votre manière d'apprécier l'étude du grec. Seulement, je vous en prévient, ne vous laissez pas rebuter par sa couverture vieillie et poudreuse.

M. H. B.

(A suivre.)

PUISSANCE DU CANADA

Ce que tout petit canadien doit en savoir.

(Pour l'Étudiant)

III

Nos différentes formes de gouvernement depuis 1534 jusqu'à 1867.

L'organisation gouvernementale ci-dessus, a été établie en 1867, sous le nom de : *Confédération du Canada.*

Nous avons vu que les premiers gouvernements organisés en Canada, jusqu'en 1791, le furent sur des bases restreintes et variées.

Depuis 1791 à 1867, il y eut aussi des changements, mais le principe constitutionnel et représentatif inauguré et promulgué en Canada, par l'Acte Constitutionnel de 1791, subsista toujours.

Par l'Acte Constitutionnel de 1791 qui divisait le Canada, alors la "Nouvelle France", en deux parties; l'une appelée : "La Pro-

vince d'Ontario" ou le *Haut-Canada*; l'autre : "La Province de Québec ou le *Bas-Canada*, le même mode de gouvernement qui existait aujourd'hui était alors établi, sous un nom différent. C'étaient : Un *Gouverneur*, un *Conseil Législatif*, et une *Assemblée Législative*, assignés à chacune des deux nouvelles provinces.

En 1838, à la suite des troubles politiques dans le Haut et le Bas-Canada, un *Conseil Spécial* fut substitué à l'administration existante.

En 1841 un nouveau mode de gouvernement appelé : *Gouvernement de l'Union* fut inauguré. "L'Acte d'Union qui le constituait, réunissait le Haut et le Bas-Canada en une seule province : "La Province du Canada."

C'est cette dernière forme administrative qui servit de base en 1867 à notre gouvernement actuel.

Ainsi, jusqu'à 1867, époque de l'établissement de la Confédération, les formes du gouvernement du Canada furent donc les suivantes, depuis la découverte du pays.

1. De 1534 à 1648, une *Vice-Royauté*.
2. De 1648 à 1663, un *Conseil*, avec pouvoirs judiciaires, exécutifs.
3. De 1663 à 1763, époque de la cession du Canada par la France à l'Angleterre, un *Conseil Supérieur*, avec pouvoirs judiciaires, législatifs et exécutifs.
4. De 1763 à 1774, une *Cour Martiale* ou *Conseil Militaire et Civil*, avec pouvoirs judiciaires et exécutifs.
5. De 1774 à 1791, un *Conseil Législatif*.
6. De 1791 à 1838, un régime *constitutionnel et représentatif*, avec pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.
7. De 1838 à 1841, un *Conseil Spécial*, avec pouvoirs exécutifs et législatifs.
8. De 1841 à 1867 un régime *constitutionnel et représentatif* appelé communément : "gouvernement responsable." "Gouvernement Uni" ou de "l'Union."
9. 1867 "gouvernement constitutionnel et représentatif, responsable de la confédération du Canada."

J. HERMAS CHARLAND.

Joliette, décembre 1886.